Le respect des droits de l'enfant, défaillant?

L'irrespect de certains droits des enfants persiste dans la société du 21ème siècle.

Nos intervenants lors de la conférence "30 ans après la Conventions Internationale des droits de l'enfant, quel progrès, quel avenir?": Catherine Fegli (UNIS), Cecile Pilot (défense des Enfants international) et Audrey Rinaldi (Haut-Commissariat pour les droits de l'Homme).

30 ans après la Convention relative aux droits de l'enfant, nous pourrions croire que tout va bien dans un monde en paix, mais ce serait se mentir. Malgré les progrès, nous avons vu lors d'une conférence dédiée aux droits des enfants que l'injustice règne partout et même à deux pas de chez nous. Par exemple, 3,7 millions d'enfants réfugiés et migrants n'ont pas accès à l'éducation. Quels sont les progrès à l'origine de cette convention? Que reste t-il à améliorer ?

Introduction

Pour commencer, qu'est ce qu'un enfant? Avant la CDE, l'enfant était considéré comme une demi personne, un objet de pitié et de charité dépendant et appartenant à sa famille sans voix! ET oui, le mot enfant vient du Latin "Infans" qui signifie "celui qui ne parle pas". Et selon la Convention relative aux droits de l'enfant? "L'enfant, c'est un être humain avec des droits et une dignité. De plus, ce qui le caractérise est bien entendu sa vulnérabilité et sa jeunesse, mais aussi le fait qu'il n'a pas les moyens de se protéger seul. Il doit donc faire l'objet d'une protection spécifique.", nous dit Catherine fegli, lors de la Conférence dédiée au 30 ans de la convention relative aux droits de l'enfant.

Qu'est-ce que la CDE a apporté?

Adopté le 20 novembre 1989 par un grand nombre d'état, la CDE est le premier texte international juridiquement contraignant. La reconnaissance de la CDE, c'est la reconnaissance du fait que l'enfant est une personne à part entière ayant des droits, c'est la reconnaissance de la dignité de l'enfant. Celle-ci repose sur 4 principes fondamentaux qui sont la non-discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit à l'éducation et au développement et le droit à l'opinion. Pour Audrey Rinaldi, si il y a un point à retenir de cette convention, c'est le droit à la participation de l'enfant: "La participation autorise l'enfant à donner son avis sur tout ce qui lui concerne. C'est vraiment le changement qui est arrivé avec la convention; la liberté d'expression, la liberté d'association, la liberté de réunion, le droit à l'information et le droit de participer aux décisions.", nous dit la spécialiste des droits de l'enfant.

Grâce à la CDE, quelques chiffres:

-17'000 vies sauvées (obligation aux Etats de mettre en place un service de santé accessible)
-64 millions d'enfants non-scolarisés contre 120 millions auparavant
-interdiction de châtiments corporels aux enfant dans 49 pays
- établissement de l'âge légal du mariage à 18 ans dans 15 pays

<< 12 millions de filles mineures sont victimes de mariages forcés chaque année. >>

Un bilan mitigé

Malgré ces progrès, de graves violations des droits de l'enfant persistent. En effet, 11 millions d'enfants sont touchés par le VIH en Afrique et reçoivent des traitements inadéquats, 1 enfant sur 10 ne vit pas avec ses parents dans 77 pays (vit dans des institutions) et des dizaines de millions d'enfants vivent et travaillent dans la rue. Ainsi, ils subissent de graves violations. Mais encore, l'inégalité subsiste et frappe les filles dans plusieurs domaines différents: " Les petites filles de moins de 5 ans ont trois fois plus de chance de souffrir de malnutrition, parce que dans une famille pauvre, on choisira de nourrir le garçon en priorité." nous dit Mme. Rinaldi. De plus, cette inégalité se présente également dans l'éducation: 2 fois plus de filles que de garçons n'iront jamais à l'école, 1 fille sur 3 ne termine pas l'école primaire et 85 millions de filles sont analphabètes contre 57 millions de garçons. S'ajoute à cela les violences sexuelles et sexistes qui sont généralement destinées aux jeunes filles: 12 millions de filles mineures sont victimes de mariages forcés chaque année, soit 25'000 mariages forcés par jour. Cela a pour conséquences de nombreux décès suite aux complications dues à la grossesse, et un arrêt de la scolarisation. Finalement, la mutilation génitale féminine concerne 200 millions de filles dans 30 pays du monde. "Celle-ci est pratiquée dans le but de garder la pureté de la fille jusqu'au mariage et est également considérée comme un rituel de passage à l'âge adulte dans les traditions des pays qui la pratiquent. Cependant, il s'agit d'une grande violation des droits de l'enfant.", nous dit Cecile Pilot, chargée de Projets et du renforcement des capacités principalement sur les sujets de violences faites aux filles.

<< La peine de mort chez les enfants existe toujours dans certains pays. >>

Les enfants en situation d'handicape subissent une grande discrimination. Ils ne jouissent pas des mêmes droits que les autres enfants et vont dans des écoles particulières, ce qui fait partie de la ségrégation. De plus, un million d'enfants sont détenus que ce soit en prison, dans des centres de migrants ou dans des institutions pour enfants en situation de handicape qui sont des centres de privation de liberté.

Un enfant migrant *source: unicef.fr*

La CDE interdit la détention d'enfants à vie, mais certains pays comme les USA ne le respectent pas. Un autre fait choquant est le suivant: la peine de mort chez les enfants existe toujours dans certaines régions comme l'Iran et l'Arabie Saoudite, et l'enfant attend d'atteindre la majorité pour être exécuté. Les enfants réfugiés et migrants sont également victimes de discrimination. 3,7 millions d'entre eux n'ont pas accès à l'éducation. De plus, 76% des enfants de moins de 14 ans sont victimes de violences chez eux, dans les lieux de leur famille qui sont censés être ceux de leur épanouissement.

Un dernier espoir

Les mouvements des jeunes qui prennent leur avenir en main et se sentent concernés donnent une touche d'optimisme à la détresse. Comme exemple, nous pouvons citer Greta Thunberg qui se bat contre le réchauffement climatique. D'autres jeunes restés dans l'ombre se battent contre le non-respect de leurs droits. Il reste cependant difficile d'imaginer que durant le 21ème siècle, autant d'injustices subsistent...

En Résumé:
De nos jours, les enfants dans le monde entier possèdent des droits qui ne sont pas forcément respectés. La CDE a pour but d'oeuvrer du respect des droits de l'enfant mais il se présente bien des cas dans lesquels ceux-ci ne sont pas considérés.

Hana Zadeh

Raquel Almeida Rodrigues

|Jeunes reporters ONU|

30 ans après la convention pour les droits de l'enfant

Quels progrès peuvent être constatés après la Convention pour les droits de l'enfant? Quels progrès reste-t-il encore à faire?

Dans le cadre d'une conférence pour les jeunes reporters à l'ONU qui s'est déroulé le 20 novembe 2019, des collégiens ont eu la possibilité d'assister, en tant que journalistes, à la conférence traitant le sujet de la convention relative aux droits de l'enfant, notamment, les progrès constatés et ceux qui restent à faire. En tant que orateurs étaient présentes, Catherine Fegli, la modératrice, et des expertes de diverses organisations internationales, Audrey Rinaldi, spécialiste des droits de l'enfant au Haut-Commissariat pour les Droits de l'Homme (HCDH), et Cécile Pilot,chargée de projets à la défense des Enfants International.

Adopté par l'Assemblée générale de l'ONU le 20 novembre 1989, la convention relative aux droits de l'enfants est "le premier texte international juridiquement contraignant pour consacrer l'ensemble des

droits fondamentaux de l'enfant" comme l'explique Catherine Fegli, assistante d'information à l'Office des Nations Unies. Elle ajoute qu'il s'agit du "texte fondateur pour bâtir l'avenir des enfants". En effet, des différences vertigineuses peuvent être examinées. Avant cette convention relative aux droits de l'enfant (CDE), les enfants étaient considérés, comme l'affirme Audrey Rinaldi, en tant que des "demi-personnes, des objets de charité et de pitié". N'ayant pas de voix, de dignité et n'étant pas considérés comme légitimes, les enfants étaient exploités, abandonnés. Dans l'antiquité et au moyen-âge les enfants étaient fréquemment abandonnés, ils étaient exploités au travail.

Avec l'arrivée de la CDE, l'enfant est enfin considéré comme une personne à part entière qui a des droits strictements personnels et une dignité. Cette convention vise à garantir des droits fondamentaux aux enfants, on pourrait citer les 4 principaux: le droit à la vie et au développement; le droit à l'égalité; le droit au respect de l'intérêt supérieur de l'enfant et enfin le droit de se faire entendre et de participer.

Ce dernier est mis en pratique de nombreuses façons, mais on peut en remarquer une notable; en effet, lorsqu'un pays a ratifié cette convention,

il doit passer un examen de passage tous les 5 ans afin de pouvoir vérifier les mesures qu'ont été prises par le pays et quels sont les éventuels problèmes. Pour réaliser cette enquête et vérifier l'application de la CDE, on écoute les témoignages des enfants. En se basant sur les déclarations des enfants, on leur donne une voix, qui ne leur était pas accordé avant la CDE.

Imposant des obligations aux États, telles que des services de santé accessibles, on estime que la CDE sauve 17'000 vies par jour, soit qu'elle réduit le taux de mortalité des enfants de moitié.
D'autres avancées peuvent être constatées depuis 1989, notamment l'accès à l'école pour les enfants: on passe de 120 millions d'enfants déscolarisés à 64 millions.
Des progrès au niveau de la lutte contre la violence sont aussi observés: 49 pays ont interdit tous les châtiments corporels. En effet, 76% des enfants dans le monde de moins de 14 ans ont déjà subi des violences physiqus au sein de leur maison.
15 pays ont porté l'âge légal du mariage à 18 ans, empêchant ainsi la plupart des mariages forcés. Avant la suppression de toutes les exceptions concernant l'âge légal du mariage, des jeunes filles de 16 ans pouvaient être mariées de force lorsqu'elles tombaient enceintes afin de "sauver l'honneur" de leur famille. On estime que chaque année 12 millions de filles en dessous de 18 ans sont forcées à se marier; soit 25'000 mariages forcés par jour dans le monde.
Des progrès sur le travail des enfants sont également constatés avec une baisse de moitié des enfants exposés à des travaux dangereux.

Cependant, de nombreux progrès restent encore à accomplir.
Dans 77 pays, 1 enfant sur 10 ne vit pas avec ses parents, mais dans des institutions des services sociaux.
Des millions d'enfants vivent et travaillent dans la rue et sont, en conséquence, exposés à des violations de leurs droits.
De considérables discriminations restent encore à supprimer.
Les filles sont parmi les enfants les plus vulnérables, avec 3 fois plus de chances de souffrir de malnutrition; en effet, dans une famille pauvre on privilégiera la nutrition du garçon. De plus, 2 fois plus de filles que de garçons ne vont pas à l'école. Dans les pays en développement, 1 fille sur 3 ne termine pas l'école primaire. En conséquence, 97 millions de filles sont analphabètes contre 57 millions de garçons.

Les enfants en situation de handicap souffrent gravement de discriminations: ils sont plus sujets à la violence. On estime que seul 2% auraient accès à l'école.

1 million d'enfants sont détenus, privés de leur liberté, pour des raisons telles que la délinquance, la mendicité, les demandes d'asile, un handicap. La majorité de ces enfants se trouvent entre 14 et 18 ans.

En somme, bien qu'il y ait eu de notables avancées après 1989 sur les droits de l'enfant, il reste cependant beaucoup d'aspects à améliorer dans la condition de certains enfants, partout dans le monde.

Les enfants ont des droits, ou presque

La convention relative aux droits de l'enfant fête ses 30 ans en ce mercredi 20 novembre 2019, une belle occasion pour évoquer son impact de 1989 jusqu'à aujourd'hui.

Texte universel, enfin presque

Ce texte, étant celui le plus ratifié, par 196 pays, ne voit la ratification de la Suisse, pays siège des nombreux corps des Nations Unies, qu'à partir de 1997. Tandis que pour les Etats-Unis, ce n'est toujours pas d'actualité. Ce qui peut susciter de nombreuses questions notamment sur le traitement de personnes mineures au sein des tribunaux et des prisons américainnes.

Pour l'anecdote, plus de 2500 mineurs sont condamnés à vie aux Etats-Unis. Ce qui n'est pas surprenant, connaissant leur position vis-à-vis de certains traités internationaux et la fameuse non-adhésion à la Société des Nations.

Les progrès réalisés

Il est important de souligner l'évolution du statut de l'enfant jusqu'à aujourd'hui. Avant ladite convention, l'enfant, venant d'ailleurs du mot latin *Infans* signifiant "sans voix", a un statut de "demi-personne" et d'objet de charité. Suite à cette convention, il est considéré comme une personne à part entière capable de faire entendre

Caricature allemande datant de 1849, où un professeur fait subir à ses élèves des châtiments corporels

sa voix. Bien que le problème de la question de l'enfant est loin d'être résolu, en particulier dans certains pays où le bilan est catastrophique, il est néanmoins important de souligner les conséquences positives qu'a eu la convention sur le sort de millions d'enfants à travers le monde et a offert une meilleure vie à une majorité d'enfants.

Par exemple, on peut citer une hausse de presque 50% de scolarisation dans le monde (de 120 à 64 millions d'enfants déscolarisés), des milliers de vies épargnées ainsi que de grands progrès en matière de lutte contre la violence. L'exploitation des enfants a également étée réduite. Autrement dit, il était enfin temps de mettre un tel texte en vigueur capable de changer le statut de l'enfant.

Les principes de la convention

Ceci a été permis par l'obligation qu'induit les contrôles dans certains pays, ces contrôles visant à obliger les pays ayant ratifié la convention à appliquer cette dernière. Ces droits se manifestent sous 4 principes généraux : La Non-Discrimination (Art. 2), L'intérêt supérieur de l'enfant (Art.3), La vie, la survie et le développement (Art.6) et La parole de l'enfant (Art.12).

Ce qui reste encore à faire

Néanmoins, bien que presque l'intégralité des nations ait ratifié cette convention, la liste de pays ne respectant pas ces droits à la lettre est d'autant plus nombreuse. Ce qui peut nous faire questionner sur l'efficacité voire même l'utilité de ce texte. Par conséquent, de gros progrès sont encore à faire, notamment sur la question de l'égalité des sexes.

En effet, au sein des enfants, les filles sont encore plus discriminées et cela se manifeste par un plus bas taux de scolarisation en comparaison aux garçons et il y a plus de malnutrition au sein des filles dans une famille. De plus, les excisions soulèvent de nombreuses questions morales, éthiques et surtout hygiéniques. Car plus de 200 millions subissent ce châtiment, de manière non-hygiénique à but "culturel" et surtout sans consentement, ce qui enfreint l'un des principaux principes de la convention, qui est la parole de l'enfant.

Un autre problème est la détention d'enfants, où ce chiffre s'élève à plus d'un million d'enfants détenus à travers le monde, qui pour la plupart ont entre 14 et 18 ans et représentent entre 0.5 et 30% des détenus selons les prisons.

La question des enfants ayant un handicap est très négligée, que ce soit dans des pays pauvres que dans des pays riches où l'on se doute le moins. Ce qui provoque encore une fois une augmentation de l'inégalité et le non respect de la convention en les discriminant. Ce chiffre étant de plus de 150 millions d'enfants, dont uniquement 2% ont accès à l'école, ils obtiennent donc la palme des enfants les plus discriminés.

Il est clair que cette convention a eu des impacts positifs au sein de la planète, mais on peut encore se questionner sur l'utilité majeure de ce texte. Le sort de millions d'enfants est encore loin d'être résolu et certains pays ne se gênent pas de l'enfreindre. C'est également une critique que l'on pourrait faire à tant d'autres traités des Nations Unies, qui ne sont pas respectés ou qui n'ont pas d'impact concret. Il faut faut une véritable épée de Damoclès au dessus des têtes des Etats afin de voir ces principes appliqués à la lettre.

Lucas Kloss

de Andrade Figueiredo Tatiana, 4F

Jeunes reporters à l'ONU

Des étudiants genevois se rendent à l'ONU afin d'assister à une conférence de presse, où ils sont conviés à poser leurs questions à propos des droits des enfants.

Mercredi dernier, le 20 novembre 2019, se tenait à l'ONU une conférence de presse pour les 30 ans de la Convention relative aux droits de l'enfant. Elle était conduite par Cécile Pilot, volontaire dans une ONG qui lutte pour la défense des enfants internationalement, Audrey Rinaldi, qui travaille dans le Haut-Commissariat pour les droits de l'homme et Catherine Fegli qui est l'organisatrice d'événements publics au Palais des Nations. A cette conférence, étaient invités des étudiants de plusieurs établissements genevois comme le collège Voltaire ou bien l'école de commerce André-Chavanne. Ils ont pu éclaircir leurs doutes à propos de la convention comme par exemple ce qui a changé depuis la mise en place de cette convention ou bien se rendre compte de la situation de certains enfants dans le monde, mais aussi poser des questions ou faire des remarques.

Le thème de la conférence est les enfants, qui avant la convention étaient considérés comme des demi-personnes ou des objets de pitié et de charité. Une des pires choses était l'exploitation des enfants au travail. Mais, le 20 novembre 1989 les choses changent, la mise en place de la Convention relative aux droits de l'enfant permet aux enfants d'être considérés commes des personnes à part entière, à ne pas les discriminer, mais surtout de leur donner la parole. Cette convention est un des premiers textes internationaux juridiquement contraignants et aussi le plus ratifié, par 196 pays, ce qui crée des obligations pour les Etats ayant signé. Étonnant ou non les Etats-Unis ne l'ont toujours pas ratifiée. La convention est basée sur quatre droits principaux, le droit à l'égalité, le droit au respect de l'intérêt supérieur de l'enfant, c'est-à-dire qu'il prime sur l'adulte, le droit à la vie et au développement donc à l'éducation et aux soins nécessaires et pour finir

le droit de faire entendre son avis et de participer, ils sont déclinés en 54 articles. Le dernier droit cité est le plus grand changement qu'apporte la convention puisque pour la première fois les enfants peuvent donner leur avis dans les décisions qui les concernent. De plus, afin de s'assurer le respect de ce texte de loi, les Etats doivent rendre un rapport à l'ONU tous les 5 ans après avoir ratifié la convention..

Malgré la Convention relative aux droits de l'enfant, certains pays ou communautés ne la respectent pas, il existe plusieurs catégories d'enfants qui sont encore maltraités ou bien discriminés. Audrey Rinaldi nous expose plusieurs catégories de ces enfants. Tout d'abord, les enfants handicapés, qui représentent 150 millions d'enfants sont les plus discriminés, on compte seulement 2% qui ont accès à l'école publique, les autres doivent être dans des centres spécialisés ou bien à la maison car l'Etat ou simplement les directeurs d'école pensent que ces enfants sont mieux entourés d'enfants comme eux. Cependant, si depuis petits ils suivaient le même cursus scolaire que les autres enfants tout le monde serait bénéficiaire.

Délinquance, mendicité, parents détenus, handicap et bien d'autres raisons sont les principales causes de la détention des enfants et donc cela leur prive de liberté, et enfreint la convention. La majorité de ces enfants ont entre 14 et 18 ans et représentent selon les pays 0.5 à 30% des détenus, ce qui représente beaucoup d'enfants. Au total ils sont plus d'un million dans le monde à vivre comme cela.

Dans la convention est stipulé à l'article 19 que les enfants sont protégés de tout type de violence physique et mentale, mais encore maintenant 76% des enfants de moins de 14 ans subissent ou ont déjà subi des violences domestiques, cependant 49 pays interdisent les châtiments corporels. S'ajoute à cela les enfants soldats qui vivent dans un cadre de guerre et de violences constantes, et qui plus tard sont susceptibles d'avoir des traumatismes à cause de ces violences. De plus, 250'000-300'000 d'enfants sont victimes de conflits armés et sont souvent les plus touchés, leurs enfances sont volées et gâchées par ces violences, et par les images qui resteront gravées à jamais dans leur tête.

Les pays avec le plus d'enfants soldats

Parmi les enfants qui sont maltraités ou discriminés, les filles subissent plus de violences, on constate qu'il y a trois fois plus de chance qu'une petite fille soit victime de malnutrition car les familles défavorisées vont préférer bien nourrir les garçons

que les filles car ils sont plus aptes à aider dans le travail et donc d'apporter une aide financière à la famille. Il se passe de même pour l'école, deux fois plus de filles ne sont pas scolarisées et donc n'ont pas de futur garanti ni de métier, ce qui fait que 96 millions de filles sont analphabétes contre 57 millions de garçons. Les filles sont souvent forcées de se marier avant l'âge de 18 ans pour des questions de traditions dans leur communauté ou bien parce qu'elles tombent enceinte et leurs familles veulent qu'elles se marient, on compte près de 12 millions de jeunes filles mariées avant l'âge de 18 ans, mais seulement 15 pays interdisent le mariage avant 18 ans. Les filles sont aussi victimes de l'excision, qui est le fait d'enlever un organe ou une partie d'organe génital chez les filles, cela est très fréquent dans les petites communautés qui perpétuent ce geste depuis des générations sans savoir que cela peut engendrer des maladies dues au manque d'hygiène lors de l'act ou la mort de la jeune fille, le nombre de filles qui subissent cette mutilation s'élève à 200 millions. Cécile Pilot relate un des cas qu'elle a connu dans son association. Cela se passe au Sierra Leone, une jeune fille est allée voir l'ONG de Cécile sur place et à dénoncer que dans son village la tradition est que les filles subissent cette mutilation car c'est un "rituel pour passer à l'âge adulte" ou bien c'est un signe de "pureté", et sa famille est sous pression face à la communauté, sauf que la jeune fille ne veut pas subir ce geste elle a donc décidé de dénoncer et maintenant elle aide l'association à plusieurs niveaux dans son pays.

Cette journée a été bénéfique pour les jeunes reporters qui ont pu ressortir de la conférence avec plus d'informations à propos des droits des enfants et surtout de se rendre compte de la réalité des faits et que dans certains pays et dans certaines circonstances la Convention relative aux droits de l'enfant n'est pas du tout respectée.

30 ans après la Convention internationale des droits de l'enfant, quels progrès, quel avenir?

Pendant de nombreux siècles, les enfants étaient perçus comme des adultes inachevés ou des demi-personnes. On les considérait comme étant complètement dépendant de leurs parents et plus particulièrement du père, qui en Rome antique par exemple, avait un pouvoir de vie ou de mort sur sa progéniture. Il n'existait aucun droit ou institution compétente qui permettait la protection des enfants. Ce n'est qu'à partir du XXe siècle que l'on commence à la promouvoir.

Le 20 novembre 1989, la convention internationale des droits de l'enfant, texte le plus ratifié du monde, fut conclue à New York. En effet, à l'exception des États-Unis, cette convention qui a pour but de reconnaître et de protéger les droits fondamentaux des enfants dans le monde, a été ratifiée par tous les États membres de l'ONU, y compris la Suisse qui l'a fait en 1997.

Le 20 novembre 2019, nous fêtions les 30 ans de l'adoption de cette convention qui a permis beaucoup d'amélioration notamment grâce aux obligations qu'elle impose aux États. Pour citer quelques exemples: le taux de mortalité infantile a été divisé par 2 depuis 1989 grâce à la mise en place, par les États,de services de santé accessible à tous. On est passé de 120 millions à 64 millions d'enfants non-scolarisé. Il y a eu beaucoup de progrès dans la lutte contre la violence notamment avec l'interdiction des châtiments corporels dans 49 pays. En ce qui concerne les mariages forcés, 15 pays ont porté l'âge légale du mariage à 18 ans pour les filles. Il y a eu une baisse conséquente de l'exploitation des enfants au travail et le nombre d'enfants exposés à des travaux dangereux a baissé de moitié. Pour finir, cette convention a permis au enfants de pouvoir s'exprimer plus librement et nous pouvons prendre comme exemple Greta Thunberg; une suédoise de 16 ans dont on parle beaucoup en ce moment et qui milite pour la lutte contre le réchauffement climatique.

Bien que cette convention ai apporté de nombreuses améliorations de la condition des enfants, de nombreux problèmes persistent notamments chez les enfants les plus vulnérable. Les filles, par exemple, sont le plus souvent sujettes à des violations des droits de cette conventions. Il y a deux fois plus de filles que de garçons qui ne sont jamais allées à l'école. Les filles de moins de 5 ans ont trois fois plus de chance de souffrire de malnutrition car on préfère généralement nourrire les garçons dans les famille pauvre que les filles. Il y a 12 millions de filles qui sont chaque année mariées de manière forcé ce qui fait 25 milles mariages forcés par jours dans le monde...
Dans la catégorie des enfants les plus vulnérables, il y a également les enfants en situation de handicap. En effet, environs 150 millions d'enfants vivent avec un handicap et parmis ceux-ci, seul 2% ont accès à l'école. D'après madame Audrey Rinaldi, spécialiste des droits de l'enfant au Haut Commissariat des droit de l'Homme:
"*On touche à la discrimination vraiment la plus profonde, la plus ancrée et surtout la plus difficile à combattre parce que il y a tellement de préjugés dans ce domaine là*".
Même à Genève, cette discrimination est fortement observable. En effet,tous les enfants en situation de handicap se trouvent dans des institutions contrairement au canton du Valais où l'inclusion de ces enfants dans l'école publique se fait très bien.

Pour citer d'autres catégories d'enfants vulnérables, il y a les enfants détenus où on a recensé plus d'un millions d'enfant privé de liberté. Il y a également les enfants réfugiés et migrants dont on parle assez souvents actuellement. Il y a enfin les enfants victimes de violences notamment en ce qui concerne les violences domestiques. On pense que 76% des enfants de moins de 14 ans ont déjà subi des violences domestiques. Il y a un nouveau phénomène qui prend de l'ampleur depuis l'apparition de toutes les nouvelles technologies. Il s'agit des violences faites sur internet que l'on appelle plus communément: le cyberharcèlement.

Afin de soutenir un aspect important de la convention qui est le droit de faire entendre son avis, il existe des associations comme Défense des enfants international , fondée en 1979 dans le but de promouvoir et d'encourager partout dans le monde la prise de conscience et l'application des droits de l'enfant. Cette association permet, notamment grâce à son action sur le terrain, à tous les enfants d'être aidés et soutenus dans leurs causes. En effet, comme on l'avait vu précédemment avec l'exemple de Greta Thunberg, beaucoup d'enfants commencent à élever leurs voix afin de défendre leurs droits et cela a parfois des conséquences. Comme l'a dit madame Cecile Pilot qui est chargée de projet à l'association Défense des enfants international:
"*Les enfants souffrent aussi de ce que l'on appelle les représailles ou l'intimidation. Quand on cherche à être actif, à défendre ses droits; ça correspond aussi à une certaine ouverture d'esprit et on contre parfois certaines normes sociale.*"

On constate bien que malgrés toutes les améliorations qu'a apporté la convention internationale des droits de l'enfant, il reste encore néanmoins un long chemin à parcourire avant que tous les droits des enfants soient respectés. On remarque également que la défense des droits des enfants est quelque chose qui est loin d'être facile et qu'elle peut engendrer d'autres problèmes...

OLIVIA HERITIER

L’enfant et ses droits

Etat des lieux 30 ans après la création de la CDE

https://www.unicef.be/fr/un-periple-meurtrier-pour-les-enfants-la-route-migratoire-de-lafrique-du-nord-a-leurope/

“30 ans après la Convention internationale des droits de l’enfant, quels progrès, quel avenir?” c’est le titre que nous proposait L’ONU lors de sa conférence du 20 novembre 2019. Y participaient : Cécile Pilot, représentante de l’association *defence for children international*, Audrey Rinaldi, du *haut commissariat pour les droits de l’Homme* et Catherine Fegli, assistante d’information au sein des Nations Unies.

D’après les chiffres du *haut-commissariat pour les droits de l’Homme*, la CDE a permis d’importants progrès face à la condition des enfants dans le monde. Ainsi, 17’000 vies sont sauvées par jour, le nombre d’enfants déscolarisés est passé de 120 millions à 64 millions, les travaux forcés ont diminué de 94 million et ceux attribués au travail dangereux de moitié. ”Ces chiffres sont sans doute sous-évaluer.” nous confie Audrey Rinaldi.

“Avant la CDE, les enfants étaient considérés comme des demi-personnes” explique la représentante du HCDH, fait dû aux taux élevé de mortalités infantiles de l’époque. L’attachement des parents aux enfants était donc limité. Aujourd’hui, l’enfant est devenu plus “précieux” grâce à la CDE, il est considéré à part entière comme un être humain, possédant des droits et une dignité. “Nous nous devons de les écouter.” exprime Audrey Rinaldi. C’est en effet un des points clés de la convention: l’enfant a la liberté de s’exprimer et de participer à ce qui le concerne. C’est là un grand changement. Avant la convention de 1981, la majorité des décisions étaient prises par le géniteur, sans approbation des enfants.

Pour faire respecter ses lois, la CDE a mis en place un système d’obligations et de sanctions, appliquées aux pays ayant ratifié cette convention. Une justification leur est demandée 3x par année pour prouver une application correcte des droits de l’enfant. Pour ce faire, la presse est alors très importante, permettant de faire pression sur les Etats qui abhorreraient se faire dénoncer et “montrer du doigt”.
Elle s’assure que l’information d’une potentielle violation de la CDE, dénoncée par les enfants et/ou par la société civile, serait diffusée abondamment.

Comment les enfants pourraient-ils se plaindre sans même comprendre que leurs droits ne sont pas respectés? C’est là une question clé à laquelle répondent Audrey Rinaldi et Cécile Pilot,“ la prévention est la chose la plus importante.” Permettant aux enfants de reconnaître la violence et les potentielles violations du traité, elle permet aux ONG de venir en aide plus facilement et plus rapidement. Cécile Pilot nous confie l’histoire d’une protagoniste anonyme, venue chercher de l’aide auprès de l’ONG *defence for children international* placée à Genève, sachant que sa famille ne respectait pas ses droits. Subissant une pression de sa famille et de sa communauté, face au sujet de la mutilation féminine, elle a pu être prise en charge et aidée rapidement. Notons que les enfants souffrent de représailles et d’intimidations lorsqu’ils essaient de faire respecter leurs droits et qu’ils préféreront alors “un parent

maltraitant à pas de parent du tout “ constate Audrey Rinaldi. C’est bien là l’utilité de la prévention; leur faire comprendre qu’aucune violation de leurs droits n’est excusable.

Répondant à la question principale de la conférence (“30 ans après la Convention internationale des droits de l’enfants, quels progrès, quel avenir ?”) Audrey Rinaldi conclu: “La plus grande avancée depuis 1981 est que l’enfant prenne la parole, ait une voix et se positionne, sans attendre les adultes.”

David Borges Cardoso, 4E

Il existe encore des enfants vulnérables dans le monde

Depuis l'adoption de la Convention des Droits de l'Enfant de nombreuses améliorations sont apparues, cependant beaucoup d'enfants sont encore vulnérables.

Les enfants sont des êtres humains possédant de la dignité et qui sont vulnérables. C'est pourquoi ils ont le besoin d'avoir une protection spécifique, qui leur est donnée par la Convention des Droits de l'Enfant. La CDE est le premier texte qui aide à bâtir l'avenir des enfants. Elle est le texte le plus ratifié au monde, qui crée des obligations pour ces pays. Ils seront contrôlés pour observer s'ils respectent ou non la convention. Elle se base sur quatre grand principes qui sont la parole, le droit à la vie et au développement, le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant, puis à la non-discrimination. Ces principes sont inscrits dans la convention, sous 54 articles, couvrant spécifiquement 3 domaines principaux: la protection contre les violences, la survie et le développement ainsi que la participation. À la CDE, s'ajoute 3 protocoles où deux d'entre eux s'expriment sur la vente et la prostitution d'enfants ainsi que de leurs implications dans les conflits armés.

Avant que cette convention ne soit adoptée par l'ONU en 1989, les enfants étaient considérés comme des demi-personnes parce qu'ils étaient exploités, mis à l'écart ou abandonnés. Ils dépendaient de quelqu'un, surtout de leur famille comme le père, qui avait le pouvoir de décision en ce qui concernait l'enfant. Après l'adoption de la CDE par l'ONU, le taux de mortalité chez les enfants a été réduit de moitié ainsi que pour les enfants qui n'avaient pas d'accès à l'éducation. Des lois contre les violences ont été ainsi adoptées par près de 49 pays qui ont également introduit la loi contre les châtiments corporels et 15 pays ont porté l'âge légal du mariage à 18 ans. L'exploitation des enfants dans des travaux considérés comme dangereux a également diminué de moitié.

Les enfants les plus vulnérables sont les filles parce qu'elles ont plus de chance lorsqu'elles ont moins de 5 ans d'être en malnutrition. Elles sont deux fois plus nombreuses que les garçons à ne pas aller à l'école et lorsqu'elles ont la possibilité, ⅓ d'entre elles ne finissent pas l'école primaire. Une fille sur trois subit également des violences puis 12 millions de filles se marient avant 18 ans. Afin de venir en aide aux filles, il existe l'ONG de Défense des Enfants-International qui fête ses 40 ans cette année. L'ONG va soutenir des jeunes défenseuses de leurs droits. Celles-ci vont se battre contre l'excision présente en Asie ainsi qu'en Afrique. Ce qui concerne près de 200 millions de filles dans le monde. L'excision consiste à retirer les parties génitales d'une fille afin qu'elles soient pures. Cependant ces

actes de chirurgies ne sont pas effectués avec du matériel adapté, c'est pourquoi ils sont effectuées avec des couteaux et sans anesthésie. Ce qui comporte encore plus de risque pour les filles qui peuvent décéder. Les défenseuses vont alors se battre pour l'égalité, contre la politique de l'excision ainsi que pour le respect de ces filles.

Les enfants handicapés sont plus de 150 millions dans le monde. Ils sont, en outre, vulnérables, mais sont aussi les enfants les plus discriminés et possèdent un risque de subir des violences élevé. Les enfants handicapés possèdent un droit à l'éducation, malheureusement ce droit est bafoué parce que seulement 2% ont un accès à l'éducation. C'est dans des institutions spécialisées que les enfants victimes de handicap font leur éducation. Le fait qu'ils soient très peu intégrés dans les écoles publiques ne leur permettent pas d'avoir un aussi bon enseignement parce que dans les institutions il y a une moins bonne éducation. Le fait de les mettre de côté ressemble à de la ségrégation, alors que pour mieux apprendre, avoir des personnes avec des niveaux différents permet de mieux s'instruire. S'ils sont exclus, il sera difficile de les intégrer plus tard, alors que s'ils le sont directement dès le plus jeune âge ce qui sera plus facile.

Le nombre d'enfants détenus dans le monde est de plus d'un million. Ils sont alors privés de liberté pour différentes raisons qui sont dûes à leur actes de délinquances, la mendicité ou que leurs parents soient également détenus. Ces enfants sont majoritairement compris dans la tranche d'âge des 14-18 ans. Ils peuvent aussi subir des violences domestiques, on dénombre que 76% d'enfants de moins de 14 ans ont déjà subi des violences physiques. De nos jours, d'autres violences surgissent, les violences sur internet qui sont plus présentes. Au Royaume-Uni, un enfant sur quatre a déjà subi du cyberharcèlement.

D'autres enfants sont vulnérables, il s'agit des enfants réfugiés et migrants. Ils sont 3,7 millions dans le monde à ne pas bénéficier de l'éducation. Ces enfants quittent leur pays d'origine pour diverses raisons qui sont l'espoir de trouver des conditions de vie meilleures, les actes de violence ainsi que les abus de pouvoir poussent les personnes à fuir. Les raisons les plus importantes sont que les enfants ne sont pas toujours acceptés dans des familles d'accueil et surtout de fuir les guerres. Cependant, certains enfants participent aux guerres, ils sont alors considérés comme des enfants soldats. Dans le monde, ces enfants sont entre 250 et 300 milles. Ils sont également vulnérables parce qu'ils risquent leur vie en combattant.

Les 30 ans de la Convention relative aux droits de l'enfant

Lors des 30 ans de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE), une conférence de presse a eu lieu dans l'enceinte du Palais des Nations. Les personnes présentent étaient Audrey Rinaldi, spécialiste des droits de l'enfant du Haut-commissariat des droits de l'Homme (OHCR) et Cécile Pilot, chargée de projet à défense des enfants international. Elles ont tenté de faire un bilan pessimiste ainsi qu'optimiste sur les progrès qui ont eu lieu. Selon les présentatrices, de grands changements ont eu lieu depuis l'adoption de la CDE, mais des défis restent à relever.

- **La CDE**

Le 20 novembre 2019 a eu lieu les 30 ans de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant. Il s'agit du 1er texte juridique contraignant et de la convention la plus ratifiée au monde. Les quatre principes généraux de la CDE sont la non-discrimination, le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit à la parole et le droit à la vie ainsi qu'au développement. De plus, l'enfant a le droit à être protéger et à se développer. À cette convention ont été ajoutés des protocoles additionnels facultatifs tels que celui touchant à l'implication des enfants dans les conflits armés, celui évoquant la vente d'enfants, la prostitution et la pédopornographie. Finalement, un dernier protocole facultatif concerne la procédure de présentation de communication.

- **Quels progrès ?**

La convention permet de considérer l'enfant comme un être à part entière et non comme un « demi-être humain ». De plus, ils étaient considérés comme vulnérables. Il s'agit d'un texte révolutionnaire puisque cela engendre le fait qu'un enfant ait des droits mais aussi une dignité. Avec la CDE, la parole des enfants est considérée comme indispensable.

Des progrès significatifs ont eu lieu comme par exemple la chute du taux de mortalité, l'augmentation du nombre de personnes scolarisés et une diminution du nombre d'enfants exploités. En ce qui concerne la violence, 49 pays ont interdits les châtiments corporels et 15 autres ont porté l'âge légal du mariage.

Figure 1 Les inégalités (source : golem13.fr)

- **Quel avenir ?**

Malgré des changements, des progrès restent à faire selon les conférencières. Le droit à la parole et à donner son avis en sont des exemples notoires puisque ce sont souvent les parents ou la figure paternelle qui prennent des décisions qui le concerne. Ces derniers n'ont toujours pas acquis la voix auxquels ils ont droits. En ce qui concerne la manière dont les enfants sont définis, ils sont encore considérés comme des êtres inférieurs. En effet, dans beaucoup de pays notamment en Suisse et en France, la dénomination de mineur est encore utilisée alors qu'il s'agit d'un terme réducteur.

- **Les personnes les plus vulnérables**

Les personnes les plus vulnérables sont les filles, les personnes en situation d'handicap et les migrants. Premièrement, de nombreuses inégalités subsistent quant aux genres. Par exemple, 96 millions de filles sont analphabètes contre 57 millions de garçons. Elles sont souvent victimes de violences sexistes et sexuelles. Dans de nombreux pays, le nombre de mariages forcés est bien trop important et les filles âgées de moins de 5 ans souffrent de malnutrition. 12 millions de filles sont mariées avant l'âge et les mutilations génitales sont encore des pratiques beaucoup trop répandues. Une autre population vulnérable sont les personnes en situation d'handicap, qui n'ont pas suffisamment accès à l'éducation et souffrent de stigmatisation puisqu'elles ne sont pas considérées comme des êtres égaux. Finalement, les migrants sont victimes d'une privation de liberté, tout comme les personnes en situation d'handicap. La question des enfants détenus est problématique puisque plus d'un million d'enfants sont privés de leur liberté, que ce soit dans des centres de migrants ou bien dans des institutions pour les personnes en situation d'handicap.

De plus, dans de nombreux pays la peine de mort s'applique pour les enfants. En ce qui

Golem13 [En ligne], http://golem13.fr/wp-content/uploads/2019/11/campagne.jpg (consulté le 23 novembre 2019).

concerne les pays d'Afrique Subsaharienne, les taux des personnes touchées par le virus de l'immunodéficience humaine sont encore trop importants et le travail de rue trop popularisé. Finalement, les enfants sont souvent victimes de la guerre.

- **Un nouveau fléau**

Finalement, un phénomène nouveau impact de manière importante la situation des enfants dans le monde. Il s'agit de la démocratisation des nouveaux moyens de communications tels qu'internet. En effet, cela est un phénomène particulièrement inquiétant puisqu'une augmentation du taux de suicides chez les jeunes a eu lieu. En somme, les progrès ayant eu lieu grâce à cette convention sont importants. Néanmoins, de grands défis sont encore à relever.

Fortuna Pacheco Joana

Meriem Abdelli
4A

La CDE, un avenir pour l'enfant ?

Imaginez un monde sans droits d'enfant... Eh bien, c'était bel et bien le cas pendant fort longtemps jusqu'au 20 novembre 1989, lorsque l'assemblée générale des Nations Unies a adopté la Convention relative aux droits de l'enfant.

L'enfant, autrefois, était considéré comme étant une demi-personne et un être sans voix (*Infant* en latin désigne "celui qui ne parle pas") avant l'apparition de la CDE, la convention relative aux droits de l'enfant. En effet, cette convention a pour but de reconnaître et de mettre en avant la dignité de l'enfant dès qu'il naît.

Cette convention met en avant quatre grands principes qui sont **la non-discrimination** (art.2), **l'intérêt supérieur de l'Enfant** (art.3), **la vie, survie et développement** (art.6) et **la parole de l'enfant** (art.12). Trois protocoles s'additionnent aussi à la Convention. Le premier protocole traite les sujets sur la vente, la prostitution et la pornographie mettant en scène des enfants, le deuxième sur l'implication d'enfants dans les conflits armés et le troisième sur une procédure de présentation de communications.

Grâce aux lois, des milliers de vies sont épargnées, ce qui engendre une chute du taux de mortalité infantile, notamment chez les enfants de moins de cinq ans.

Meriem Abdelli
4A

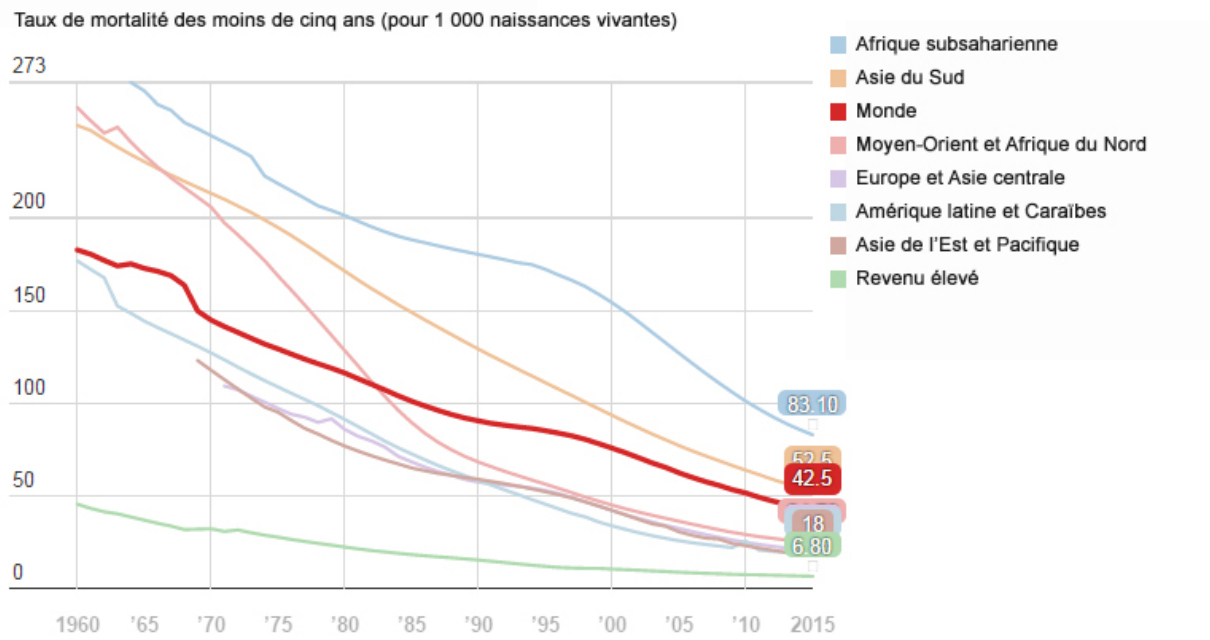

De grands progrès en matière de lutte contre la violence sont aussi au rendez-vous. Tout d'abord, 49 pays ont aboli tous les châtiments corporels, que ce soit à l'école ou à la maison. Ensuite, 15 pays ont décidé d'établir l'âge légal du mariage à 18 ans et ont supprimé les autorisations qui permettaient aux filles plus jeunes de se marier.
Toujours dans la lutte contre la non-violence, l'exploitation des enfants au travail est un sujet abordé dans la convention. En effet, entre 2000 et 2006, le nombre d'enfants exploités au travail a baissé de 94 millions et le nombre d'enfants exposés à des travaux dangereux a baissé lui aussi mais de 50%.

Malgré toutes ces lois, il existe toujours de graves violations vis-à-vis des droits de l'enfant dans le monde, voici quelques chiffres :

- 11 millions d'enfants sont touchés par le VIH/SIDA en Afrique sub-saharienne.
- Une étude montre que dans 77 pays, un enfant sur 10 ne vit pas avec ses parents.
- 2,7 millions d'enfants vivent dans les institutions
- 700 millions d'enfants sont privés de leurs droits au bien-être et à un niveau de vie convenable.
- Des dizaines de millions d'enfants vivent et travaillent dans les rues.

Parmi ces malheureux enfants, il y a des filles, des handicapés, des détenus, des réfugiés et des migrants.

Tout d'abord, il y a deux fois plus de filles que de garçons qui ne vont pas à l'école primaire et une fille sur trois ne termine pas l'école primaire, car dans certaine coutume, les filles ont l'obligation de rester à la maison pour s'occuper des taches ménagères. Ceci engendre 96 millions de filles analphabètes dans le monde contre 57 millions pour les garçons, alors que « *Les États parties* [à la convention des droits de l'enfant] *favorisent et encouragent la coopération internationale dans le domaine de l'éducation, en vue notamment de contribuer à éliminer l'ignorance et l'analphabétisme dans le monde et de faciliter l'accès aux connaissances scientifiques et techniques et aux méthodes d'enseignements modernes. A cet égard, il est tenu particulièrement compte des besoins des pays en développement.* » (Art.28, al.3)

Certaines filles sont victimes de grossesses précoces dû à des viols, ce qui est la principale cause de décès parmi les filles de 15 ans et plus et elles sont victimes de mariages forcés avant l'âge de 18 ans (25'000 mariages forcés par jour). Dans certaines régions du monde, comme à l'Ouest, l'Est et Nord-Est de l'Afrique, la pratique de l'excision existe toujours. Cet acte de barbarie consiste à ablatir le clitoris de la fille pour lui enlever tout plaisir. Il est plus connu sous le nom de MGF, mutilation génitale féminine.

Ensuite, il existe des enfants handicapés, qui sont tout de même discriminés partout dans le monde (surtout de la part d'autres enfants). Leurs droits à l'éducation n'est pas pris en considération dans la plupart des pays, seuls 2% ont l'accès à l'école. Et aucun article dans la convention ne les mentionne explicitement.

Dans les guerres, des hommes sont souvent détenus, mais il ne faut pas oublier les femmes mais surtout les enfants ! En effet, plus d'un million d'enfant seraient privés de liberté pour des raisons de délinquance, de mendicité, de demande d'asile, de parents détenus et de protection sociale. Ces enfants ont majoritairement entre 14 et 18 ans et ils représentent entre 0,5 et 30% des détenus selon les pays.
Aux États-Unis, 2'500 enfants ont été condamnés à vie et n'oublions pas qu'en Arabie Saoudite, en Iran et aux Maldives, la peine de mort n'est pas abolie, même pour les enfants.

Enfin, il existe aussi des enfants migrants et réfugiés. Ils fuient généralement les guerres pour avoir un meilleur avenir. Malheureusement, 3,7 millions de ces enfants n'ont pas accès à l'éducation.

Meriem Abdelli
4A

Pour certains d'entre eux, ils étaient des soldats forcés. On estime que 250'000 à 300'000 enfants combattent dans le monde et leur recrutement commence à l'âge de dix ans. On évalue aussi que plus de 12'000 enfants ont été tués ou mutilés dans les conflits armés en 2018 et près de 2'500 ont été enlevés.

Pour conclure, la Convention relative aux droits de l'enfant assure globalement pour chaque enfant des droits fondamentaux, qui assurent leur bon développement vers une vie adulte. Malgré qu'il s'agît du texte le plus ratifié au monde, il reste néanmoins des efforts à fournir pour que tous les enfants du monde aillent les mêmes droits.
Et vous, que feriez-vous pour améliorer la convention et la vie des enfants dans le monde ?

MOHAMED ABDI Sumeya

Collège Voltaire

Novembre 2019

Quel avenir pour nos enfants ?

30 ans après la CDE va t'on vers le progrès ?

Suite à une brève introduction de la part de Catherine Fregli, modératrice de la conférence « 10 ans après la Convention internationale des droits de l'enfant (CDE), quel progrès, quel avenir ? » ayant eu lieu le mercredi 20 novembre 2019 au Palais de Nations à Genève, la membre du service d'informations des Nations Unies rappelle que la CDE est le premier texte conventionnel réellement contraignant pour les États au niveau juridique. C'est avec le sourire qu'elle accueille une cinquantaine d'élèves issus principalement de l'école de commerce André-Chavannes, ainsi que du Collège Voltaire. La conférence commence dans une ambiance décontractée, après que tout les intervenantes et collaborateurs de l'ONU se soient présenté.

La première oratrice, Audrey Rinaldi, fonctionnaire et spécialiste des droits de l'enfants auprès du Haut Commissariat des Réfugiés à Genève (HCR), avant de nous faire part de son expérience, met le doigt sur la situation juridique des enfants avant l'entrée en vigueur de la CDE. Elle rappelle que les enfants étaient considérées comme des « demi-personnes sans voix » et qu'on agissaient envers eux uniquement par pitié et soif de charité. On les abandonnait en masse lors de l'Antiquité et aux temps du Moyen-Âge. De plus, elle tient aussi à faire remarqué que bien que cette Convention ait été adoptée par de nombreux pays, le système patriarcal domine le monde. En effet, le pouvoir décisionnel au sein de chaque famille est en général, toujours entre les mains du père. L'enfant n'a pas son mot à dire ce qui pose un vrai problème, non seulement d'équité mais aussi d'un point de vue éthique. Mais à chaque problème sa solution ! La CDE, a pour objectif premier de reconnaître la dignité des enfants. Les enfants sont des personnes et doivent jouir eux aussi des droits inhérents à leur personnalité.

La Convention des Droits de l'Enfant est adoptée en 1989 à New York, suite à une décision à l'unanimité lors de l'Assemblée Générale des Nations Unies constituée de 196 pays. La CDE se trouve être le texte le plus ratifié du monde. Mais cela ne veut malheureusement pas dire que chaque pays a tenu ses promesses.

Cette fameuse Convention se divise en 4 principes généraux visant à permettre aux enfants de vivre une vie meilleure. La Non-discrimination de l'enfant, signifiant que la couleur, le genre, la confession ou encore l'origine de l'enfant ne doit pas importer. Chaque enfant doit être traité justement. Le deuxième principe

est que les intérêts supérieurs de l'enfant doivent être préservé. Principe suivant mais pas des moindre, la vie, ainsi que la survie et le développement de l'enfant dans les meilleures conditions possibles doivent être assuré. Le dernier principe est simple, et vient contre dire et marqué une différence majeure avec l'aspect que Mme Rinaldi évoquait précédemment: la parole de l'enfant doit dominer. Chaque enfant doit être entendu et cru. Lui seul sait ce qu'il a pu vivre et enduré.

La Convention couvre également les trois domaines suivant: la survie et le développement, la protection contre la violence, ainsi que la liberté de participation de chaque enfants.

À cette Convention sont venu s'ajouter plus tard, trois protocoles additionnel, traitant plus précisément certains aspects de cette Convention et visant y apporter certaines clauses supplémentaire.

La seconde intervenante, Cecile Pilot, oeuvre auprès de Defense for Children International en tant que chargée de projets et du renforcement des capacités des équipes. Elle fait principalement des actions favorisant la cause des petites filles. Elle est particulièrement touchée par la détresse des petites filles souffrant de violences sexuelles tout autour du globe. Elle donne un chiffre exubérant: 200 millions de filles dans plus de 30 pays différents se sont vu être victimes direct d'excision. Alors comment faire comprendre à des jeunes filles que ce qu'elles subissent n'est pas tolérable ? Il faut les sensibiliser, ainsi que les mettre face au faits. L'excision est une atteinte aux droits fondamentaux: droit à l'intégrité physique, droit à la santé et peut être également considéré comme une sorte de torture puisque, quoiqu'on en dise, cette « intervention » aussi bien fait soit elle, n'est pas indolore. Ces jeunes filles sont écoutées et un climat de confiance avec les membres de l'ONG est instauré. Elles ne sont pas jugé, ni critiqué. Chacune a son histoire et peut en parler de la manière dont elle le souhaite. Certaines optent pour de long monologues, et d'autres pour des moyens d'expression plus artistique. Mme Pilot projette des photos de peintures et de sculptures réalisées par les jeunes filles qu'elle est ses collègues ont pu entendre.

Cette séance était rythmée par des échanges enrichissant, certains élèves, plus courageux que d'autres ont osé se jeter à l'eau et poser des questions, pour certaines assez piquantes. Nos oratrices n'ont pas su répondre à certaines d'entre elles. Cependant, les rires et les sourires fusaient dans la pièce. Chacun est ressorti différent de cette expérience. Que ça soit au niveau des nouvelles pistes de reflexion explorées ou alors les nouvelles connaissances, cette journée fuit utile pour tous. La réponse à la question de base « quel avenir pour nos enfants? » me semble suite à cette journée, un peu simple. Un avenir prometteur ! Je recommande donc à chaque jeunes de s'intéresser aux problématiques qui leur parlent et de s'engager, afin de changer à leur échelle un peu les choses. Qui sait, vous pourriez peut-être un jour être à la place des nos oratrices et finir au coeur des débats. Votre parole importera et vous aurez un impact, direct ou indirect sur la vie des gens. C'est bien comme aspiration, non ?

Sumeya Mohamed Abdi